



## VISITES DE PRÉVENTION 2021

### VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

**Au cours des prochains mois**, dans le but d'aider la population à limiter les risques d'éclosion d'incendie et vous conseiller sur les meilleures façons de protéger votre famille et vos biens des dangers du feu, les pompiers(ières) effectueront des visites de prévention dans le respect des mesures de santé publique en lien avec la situation de la COVID-19.

- Le(la) représentant(e) du service incendie établira son identité, demeurera à l'extérieur de la résidence et respectera une distance de deux mètres en présence de l'occupant. Dans le cas d'un immeuble à logements, celui-ci (*celle-ci*) pourra entrer à l'intérieur de l'immeuble mais demeurera dans l'aire commune.
- Le (la) représentant(e) demandera à l'occupant de procéder à la vérification des avertisseurs de fumée dans sa résidence en confirmant la localisation, le fonctionnement, la durée de vie de l'avertisseur de fumée (date d'expiration) et la présence de piles. Celui-ci (*celle-ci*) notera les informations reçues dans le rapport en restant à l'extérieur de la résidence et en respectant les mesures de distanciation sociale de deux mètres de la santé publique.
- Le(la) représentant(e) répondra aux questions de l'occupant, s'il y a lieu.

Les pompiers(ières) seront vêtus(es) de leurs uniformes, porteront une carte d'identité. Les visites prévues de l'année 2020 ayant été retardées, celles-ci sont ajoutées à celles prévues de 2021. Les visites s'effectueront aux endroits suivants :

*Rues de la Promenade, des Loisirs, Desjardins Nord et Sud, du Parc, route de la Rivière Noire,  
une partie de la route 161, rang Landry et rang 11.*

#### **Formulaire à retourner en cas d'absence de l'occupant**

En l'absence de l'occupant du domicile, un accroche-porte comportant une courte liste de vérifications sera laissé sur place. Le propriétaire ou le locataire aura un délai de 30 jours pour s'assurer de répondre aux exigences et en attester la conformité. La carte-réponse devra nous être retournée dûment complétée et signée. Vous aurez la possibilité de glisser cette carte-réponse directement dans la chute de courrier de votre bureau municipal ou bien, de retourner cet avis par la poste suffisamment affranchi.

Pour de plus amples informations sur les visites résidentielles, contactez le directeur du service incendie M. Sylvain Beaumier au 819 795-9588

*Nous vous remercions de votre collaboration*

*La Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode*